



Succession sur une sépulture

Par **mart**, le **04/04/2008** à **18:19**

Bonjour,

Mon frère est décédé il y a 25 ans. Il a été enterré avec mes parents propriétaires du caveau. Aujourd'hui ma belle soeur (avec qui nous sommes fâchées, ma soeur et moi même depuis le décès de notre frère) a fait demander par l'intermédiaire des Pompes Funébres l'autorisation d'enlever mon frère vu qu'elle vient d'acheter une concession. Elle veut nous faire signer une simple autorisation par l'intermédiaire des Pompes Funébres .

Peut-on s'y opposer.

De plus si on lui accorde l'autorisation? Peut-on leur demander, à elle ainsi qu'à ses enfants (3) de renoncer à la concession de mes parents.

Faut-il faire des papiers officiels?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **06/04/2008** à **11:02**

Bonjour,

Difficile de vous aider...

A tout hasard, regardez ici...

<http://www.afif.asso.fr/francais/conseils/conseil51.html>

[Lien](#)

Cordialement